ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 91696

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le plan « administration exemplaire ». Le plan « administration exemplaire » impose aux ministères de satisfaire à huit indicateurs de développement durable dans le but d'intégrer les critères environnementaux et sociaux dans les achats et le fonctionnement des services de l'État. Il lui demande de préciser le degré de réalisation des huit indicateurs pour son ministère.

Texte de la réponse

Par circulaire du 11 mars 2010, le Premier ministre a défini les modalités de fonctionnement du dispositif financier accompagnant la mise en oeuvre des plans d'administration exemplaire et donné instruction à tous les ministères de renseigner les indicateurs pour l'année 2009. Pour l'année 2009, le ministère de la culture et de la communication devait satisfaire aux indicateurs suivants : remise du plan administration exemplaire (PAE) ; remise du bilan social ; lancement des audits énergétiques à hauteur de 40 % pour les bâtiments de l'administration centrale ; acquisition d'un outil expert de suivi des fluides ; achat ou location des véhicules émettant moins de 130 g CO2/km ; renseignement du nombre de ramettes de papier achetées en 2009 par agent en administration centrale ; renseignement du nombre par agent de copieurs et d'imprimantes achetées ou louées en 2009 ; renseignement de la somme des dépenses énergétiques exprimées en euro par agent en administration centrale sur les comptes PCE 2009 (électricité, fuel, chauffage urbain et réseau de climatisation, gaz et autres produits énergétiques). Sur ces huit indicateurs, seul celui sur les audits énergétiques n'a pas été atteint. La procédure de passation du marché des audits énergétiques des sites de l'administration centrale a bien été lancée avant la fin 2009 mais les marchés n'ont été attribués qu'en 2010. Or, il était demandé de pouvoir notifier les marchés avant la fin 2009, raison pour laquelle le ministère de la culture et de la communication a satisfait sept indicateurs sur huit.

Données clés

Auteur : M. Marc Le Fur
Circonscription : Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 91696
Rubrique : Environnement
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 octobre 2010, page 11522
Réponse publiée le : 18 janvier 2011, page 469